



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES)

Intitulé du CES : « Santé et Bien-être des Animaux » (SABA)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'expert(e)s compétents et indépendants (le CES), ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ **Rôle et missions**

Instances scientifiques consultatives, les Comités d'experts spécialisés sont un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les Comités d'experts spécialisés sont saisis des questions posées par l'Anses et peuvent proposer à l'agence de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'ils mènent constituent la base des avis rendus par l'Agence.

Le comité d'expert(e)s spécialisé « Santé et Bien-être des Animaux » est chargé de :

- l'évaluation des risques liés aux maladies animales, présentes en France ou susceptibles d'être introduites, chez les animaux domestiques et/ou dans la faune sauvage, transmises ou non par des vecteurs ;
- l'évaluation des risques liés à l'interface faune sauvage / faune domestique pour les maladies qui leur sont communes ;
- l'évaluation des risques liés aux maladies zoonotiques quelle que soit l'origine de la transmission, directe ou indirecte ;

Ces évaluations des risques peuvent comprendre l'évaluation de mesures de maîtrise en matière de biosécurité et peuvent aller, à la demande de l'auteur de la saisine, jusqu'à l'évaluation d'options de gestion.

- la mise à disposition des gestionnaires du risque d'éléments scientifiques (avis, recommandations) nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de surveillance et de lutte contre les maladies animales et zoonotiques et contre les vecteurs des maladies animales ou humaines ;
- l'évaluation du bien-être des animaux et l'impact de différentes activités humaines sur la santé et/ou le bien-être des animaux ;
- la mise en œuvre de réflexions méthodologiques pour améliorer le processus d'évaluation des risques.

■ **Composition et fonctionnement**

Les membres du CES « Santé et bien-être des animaux » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans, après avis du conseil scientifique.

Le CES sera composé d'une trentaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s.

Ce CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2022.

Les sujets traités par le comité d'experts spécialisé « Santé et bien-être des animaux » sont d'une grande diversité et impliquent pour les experts, au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique. L'Anses recherche des experts prêts à s'investir sur l'ensemble des sujets traités par le CES « Santé et bien-être des animaux », y compris lorsque ceux-ci ne relèvent pas directement de leur(s) domaine(s) de compétence(s), en faisant preuve d'une capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance pour garantir la qualité des débats scientifiques, pluralistes et contradictoires. La prise en compte de la multidisciplinarité et de la diversité des approches scientifiques est précisément la valeur ajoutée de l'expertise collective. Une ouverture sur la transversalité avec d'autres collectifs est également attendue (notamment CES « Alimentation animale » (ALAN), CES « Evaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK), Groupe de travail « Vecteurs »).

Outre la présence aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise par la préparation en amont des réunions, par la rédaction de rapports individuels, de certaines parties de rapports collectifs, une relecture critique de documents, une collaboration avec les agents de l'Anses qui pilotent et coordonnent les travaux d'expertise.

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.